



Aidez moi s il vous plait ma femme veu annuler le mariage

Par **yazidpirate**, le **20/11/2009** à **19:13**

Bonjour, rnje suis marié avec une francaise depuis Mars 2009 , et j'ai toujours pas ma carte de séjour , je n'ai qu'un récépissé (aps) j'attends encore la réponse de la préfecture . Le problème que ma femme s'est fait monter la tête par sa copine contre moi , donc elle veut annulé le mariage , apparament elle est allé voir un avocat !! et je ne c'est plus quoi faire .? ni comment sa va se passer ?? ma femme savait très bien ma situation dès le début , je l'aime de tout mon coeur , et elle me dit qu'elle m'aime plus !! aidez moi s'il vous plait qu'est ce que je dois faire ?? a t elle le droit d'annulé le mariage ?? et c'est quoi la procédure ?? rnmerci d'avance

Par **nat**, le **21/11/2009** à **20:00**

si ta femme veut annuler le mariage c est qu elle a du se rendre compte que tu n attendais que tes papiers ,tu n es pas le premier a l arnaque au mariage!!!!

Par **yazidpirate**, le **25/11/2009** à **00:42**

merci pour ta reponse !! mé c pas ca ce ke je ve savoir !! pe etre ke je me comporté mal avc elle mé je pe pa dire ce ki se passé entre nous !! mnt je vous é proposé ma situation est je cherche de laide je sé pas se ke je dois faire ni comment sa va se passé ? merci de me repondre rnc urgent merci encore !!

Par **stanou44**, le **27/11/2009** à **09:16**

Bonjour.

En effet, dans le cadre du mariage, les époux peuvent demander l'annulation.

Je vous explique. L'article 146 du Code Civil relatif au consentement des époux, indispensable, dispose qu'il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a pas de consentement.

Alors bien sûr me direz vous, au jour du mariage, vous étiez tous les deux consentants.

Or, il existe une période de 5 ans dans ce cas précis pour se retourner contre l'un des époux et demander la nullité du mariage. J'imagine que quand vous dites "elle s'est fait monter la tête par sa copine" vous sous entendez qu'elle lui a raconté que vous ne l'avez épousé que dans le but d'obtenir votre titre de séjour.

Dans ce cas, elle est en droit de demander la nullité de votre mariage. En effet, elle voudra prouver que votre mariage n'est en fait qu'un mariage simulé (plus connu sous le nom de mariage blanc).

Votre femme va donc introduire une demande en nullité auprès du Tribunal de Grande Instance. Notez bien que la charge de la preuve lui appartient. C'est à dire que c'est à elle de prouver et pas seulement par son sentiment ou celui de sa copine que vous ne l'avez épousé que intérêt.

Si la demande est accueillie favorablement par le tribunal, votre mariage sera réputé comme n'ayant jamais eu lieu.

A vous de préparer votre défense, si possible à l'aide d'un avocat. Sachez que si vous n'en avez pas les moyens, vous pouvez faire une demande d'aide juridictionnelle. Ainsi, tout ou partie de vos frais seront pris en charge par le bureau d'aide juridictionnelle.

Enfin, essayez de la raisonner car il n'est jamais bon de subir une action en justice. Cela se fait malheureusement souvent aux dépens des deux époux.

Parlez en calmement avec elle, qu'elle puisse au moins réfléchir tout en ayant eu également votre point de vue.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour de plus amples éclaircissements.

Cordialement